



---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : MARCHÉ RELATIF A LA MISE A  
DISPOSITION, L'UTILISATION ET SUPPORT DE  
LA PLATEFORME TROOV**

**DÉCISION N° DM-23-133  
EN DATE DU 16 MARS 2023**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n° A-22-177 en date du 19 avril 2022, portant délégation de fonction à Monsieur Eric BENSOUSSAN, adjoint au Maire ;

**CONSIDÉRANT** l'obligation pour le service de la Police Municipale de procéder aux investigations pour la restitution de l'objet à son propriétaire ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'améliorer et optimiser l'efficacité de la gestion des objets perdus – trouvés ;

**CONSIDÉRANT** qu'après étude, la proposition technique et financière de la société TROOV répond aux exigences de la Ville de Vincennes ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la société TROOV, représentée par Madame Aurélie TOUBOL, en qualité de Présidente, un marché relatif à la mise à disposition, à l'utilisation et au support de la plateforme TROOV en mode SAAS.

La validité de ce marché est fixée à compter de sa date de notification pour une période initiale de 12 mois. Il est reconductible de façon tacite 2 fois pour une période d'un an.

Le marché est traité à prix mixte et se compose comme suit :

- Le montant de l'installation et de paramétrage s'élève à 725.00 € HT.
- Le montant annuel du droit d'usage est de 1 960.00 € HT la première année et passe à 2 800.00€ HT les années suivantes.
- Le montant maximum des prestations traitées à bons de commande est limité à 5 000.00 € HT par an.

**DE FAIRE FACE** à ces dépenses au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjoint au maire chargé de l'administration  
générale, de la sécurité publique et des affaires  
patriotiques,

***Signé***

**Eric BENSOUSSAN**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20230316-Imc1H10649H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 16/03/2023  
Date de Publication : 16/03/2023